

NOTE TECHNIQUE BILAN

De la 30^e Conférence des Parties sur le climat

CdP30, CRP20, CRA7

OSMOE63, OSCST63

Belém, Brésil 10-22 novembre 2025



United Nations
Climate Change

COP30
BRASIL
AMAZÔNIA
BELÉM 2025

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

ifdd
INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMITÉ ÉDITORIAL ET COMITÉ DE RÉDACTION

Directrice de publication

Cécile Martin-Phipps, directrice IFDD

Coordination

Dr Issa Bado, spécialiste de programme, IFDD

Auteurs

Mahugnon Serge Djohy, Bénin

Komna Djabare, Togo

Communication IFDD

Yves Testet, chargé de communication, IFDD

Iconographie

© Climate Analytics Africa et auteurs, janvier 2026 – 1^{ère} publication : OIF/IFDD, 2026

Mise en page

Jeannette A. Koffi

Le document est consultable sur le site de l'IFDD : <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/>

ISBN : 978-2-89481-409-3

Ce document est publié à titre d'information et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'IFDD, ou du secrétariat de la Convention. Ce document a été préparé par Climate Analytics Africa pour le compte de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et ne représente pas nécessairement le point de vue de l'une ou l'autre de ces organisations, ni celui des présidences actuelle et future des CdP. Ce document est actualisé sur la base des informations disponibles à la date du 4 février 2026.

© Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

Produit par



Rédigé par



SOMMAIRE

COMITÉ ÉDITORIAL ET COMITÉ DE RÉDACTION	3
ÉDITO	5
1. CONTEXTE.....	6
2. APERÇU DES RESULTATS DE LA CDP30	7
2.1. DECISIONS MAJEURES ET AVANCEES TECHNIQUES	7
2.2. L'AGENDA MONDIAL POUR L'ACTION CLIMATIQUE (GCAA)	9
2.3. POINTS DE TENSION ET LIMITATIONS	9
2.4. PERSPECTIVES ET PROCHAINES ETAPES	10
3. DECRYPTAGE DES EVENEMENTS POLITIQUES DE HAUT NIVEAU.....	11
3.1. LE SOMMET DE BELEM SUR LE CLIMAT (BELEM CLIMATE SUMMIT) : 8-9 NOVEMBRE 2025.....	11
3.2. LES SEGMENTS DE HAUT NIVEAU : 19 ET 20 NOVEMBRE 2025	12
4. RESULTATS PAR THEMATIQUE.....	13
4.1. ATTENUATION	13
4.2. ADAPTATION	14
4.3. FINANCE CLIMAT	14
4.4. MARCHES CARBONE (ARTICLE 6)	15
4.5. TRANSITION JUSTE	16
4.6. PERTES ET DOMMAGES	17
4.7. GENRE.....	18
4.8. BILAN MONDIAL	20
4.9. TECHNOLOGIE.....	21
4.10. ACTION POUR L'AUTONOMISATION CLIMATIQUE (ACE)	23
4.11. QUESTIONS RELATIVES AU FORUM SUR L'IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE	24
4.12. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTEMATIQUE (RSO)	25
4.13. TRAVAUX CONJOINTS SUR L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE	27
5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2026 (SB64 ET CDP31)	29
ANNEXES.....	32
A.1. ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	33
A.2. RÉSULTATS DE LA CDP30 - VERSIONS PRÉLIMINAIRES NON ÉDITÉES (AUV).....	35
RESOLUTIONS.....	38
A.3. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CCNUCC ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....	39
A.4. TOURNANTS CLÉS RÉCENTS	44
A.5. PRÉSENTATION CLIMATE ANALYTICS.....	46
A.6. PRÉSENTATION IFDD	48
A.7. PRÉSENTATION OIF.....	49
BIBLIOGRAPHIE	50

ÉDITO

Cette **Note de décryptage du Bilan de la CdP30** présente les principaux résultats à l'issue de la 30^e session de la Conférence des Parties (CdP30) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue à Belém au Brésil, du 10 au 22 novembre 2025. Sans prétendre à l'exhaustivité, celle-ci vise à permettre aux délégués francophones, et toute autre personne intéressée, de disposer d'éléments d'information clés pour comprendre les principaux résultats de la CdP30.

À noter que cette note prend en compte pour l'essentiel les négociations officielles sous l'égide de la CCNUCC et qu'elle ne reflète pas les différents points de vue des institutions internationales, des coalitions ou des acteurs non étatiques qui participent sous différentes formes au processus élargi des discussions pendant les négociations, mais qui ne sont pas des États-Parties.

1. Contexte

La 30^e Conférence des Parties (Cdp30) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques s'est tenue à Belém, au Brésil, en novembre 2025, dans un contexte mondial particulièrement sensible. L'année 2025 a en effet enregistré de nouveaux records de température, tandis que les tensions géopolitiques ont rendu les négociations multilatérales plus complexes. Pour la présidence brésilienne, cette édition devait être à la fois la « Cdp de la mise en œuvre » et la « Cdp de la vérité », c'est-à-dire une étape décisive permettant de confronter les engagements climatiques actuels aux impératifs scientifiques pour maintenir l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C.

L'un des enjeux centraux de la Cdp30 consistait donc à réduire l'écart persistant entre les contributions déterminées au niveau national (CDN), les trajectoires d'émissions réellement observées et les besoins d'adaptation croissants des pays les plus vulnérables. À cet égard, les Parties ont adopté le « Paquet politique de Belém », un ensemble de décisions visant à renforcer la crédibilité, la cohérence et la mise en œuvre de l'action climatique internationale. Sa mesure phare, baptisée « Mutirão mondial » – ou mobilisation collective –, propose un cadre volontaire destiné à accélérer l'action dans plusieurs domaines clés : adaptation, résilience, financement, transition juste et coopération entre États et acteurs non étatiques.

Si plusieurs avancées techniques importantes ont été enregistrées, notamment sur les indicateurs du cadre mondial pour l'adaptation et sur la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux et des populations autochtones, les négociations ont été marquées par une forte polarisation autour de la question des combustibles fossiles. L'absence d'un accord explicite sur une sortie progressive ou planifiée des énergies fossiles dans la décision finale a suscité des réactions contrastées. Pour certains, ce compromis reflète les réalités géopolitiques actuelles ; pour d'autres, il demeure insuffisant face à l'urgence climatique et éloigne encore davantage la communauté internationale d'une trajectoire compatible avec 1,5 °C.

Dans ce contexte, la Cdp30 apparaît comme un moment charnière : elle consolide certains acquis de mise en œuvre et élargit l'espace de coopération, tout en révélant les limites persistantes de l'ambition collective. La présente Note de décryptage analyse les résultats de Belém de manière thématique, en présentant successivement : (i) les sujets négociés, (ii) les résultats obtenus, et (iii) les questions ouvertes, prochaines étapes et perspectives.

2. Aperçu des résultats de la CdP30

2.1. Décisions majeures et avancées techniques

Le sommet a adopté le « **Paquet politique de Belém** », dont la décision centrale est la « **Mutirão mondial : unir l'humanité dans une mobilisation mondiale contre le changement climatique** ».

A. Financement climatique et moyens de mise en œuvre (MME)

- **Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NOCQ):** La CMA a décidé de convoquer une table ronde ministérielle de haut niveau pour réfléchir à la mise en œuvre du NOCQ, y compris ses éléments quantitatifs et qualitatifs. La décision *Mutirão* reconnaît la nécessité d'augmenter considérablement le soutien financier fourni et mobilisé en faveur des pays en développement.
- **Financement de l'adaptation :** La CMA a réaffirmé le doublement du financement de l'adaptation fourni par les pays développés, a appelé à des efforts pour au moins **tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035** et a exhorté les pays développés à augmenter la trajectoire de leur fourniture collective de financement climatique pour l'adaptation aux pays en développement Parties.
- **Programme de travail sur le financement climatique :** La CMA a décidé d'établir un Programme de travail de deux ans sur le financement climatique, y compris sur l'Article 9.1 (obligations financières des pays développés) dans le contexte de l'Article 9 dans son ensemble.
- **Alignement des Flux Financiers (Article 2.1(c)):** La CMA a décidé de tenir des délibérations dans le cadre d'un « **Dialogue sur la mise en œuvre de l'Article 2.1(c) et sa complémentarité avec l'Article 9** » et de convoquer une table ronde annuelle de haut niveau pour échanger des vues sur les solutions pratiques.
- **Fonds climatiques :**
 - **L'Adaptation Fund** a reçu près de 135 millions USD de nouvelles contributions.
 - **Le Fonds vert pour le climat (FVC)** a vu le montant total approuvé atteindre 19,3 milliards de dollars américains.
 - **Le Fonds pour la réponse aux pertes et dommages (FRLD)** a fait l'objet de progrès, notamment l'établissement des Modalités de mise en œuvre de la Barbade (BIM) et le lancement de l'appel à demandes de financement.

B. Adaptation et Résilience

- **Objectif Mondial en Matière d'Adaptation (OMA):** La CMA a adopté une liste de **59 indicateurs** annexée à la décision, soulignant qu'ils sont volontaires, non prescriptifs et non punitifs, et ne créent pas de nouvelles obligations ou engagements financiers. Cette adoption a été contestée par plusieurs délégations (Panama, Uruguay, AILAC, UE, Suisse, Canada) qui ont regretté que le texte final ne reflète pas deux années de travail technique et ait été adopté malgré des motions d'ordre.
- **Plans Nationaux d'Adaptation (PNA):** La CDP a noté l'insuffisance des fonds alloués à l'élaboration et à la mise en œuvre des PNA et a demandé au Groupe d'experts des PMA (GEPMA) et au Comité d'adaptation (CA) de renforcer leurs travaux pour combler ces lacunes et répondre aux besoins des Pays les moins avancés (PMA).
- **Examen du Mécanisme International de Varsovie (WIM) :** La CMA a conclu l'examen du WIM, demandant au Réseau de Santiago de redoubler d'efforts pour catalyser l'assistance technique

et demandant au Conseil consultatif de surveiller la rentabilité de la mise en œuvre de la structure organisationnelle du Secrétariat du Réseau.

C. Atténuation

- **Mesures Commerciales Restrictives Unilatérales (MURC)** : La CMA a réaffirmé que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable ni une restriction déguisée au commerce international. Un travail est demandé aux Organes subsidiaires pour examiner les opportunités, défis et obstacles liés au renforcement de la coopération internationale concernant le rôle du commerce, et une Réunion de haut niveau est prévue en 2028.
- **Programme de Travail sur l'Ambition et la Mise en Œuvre en matière d'Atténuation (PTA)** : La CMA a pris note des conclusions, opportunités et obstacles du rapport 2025 du PTA, notamment le rôle des forêts et la nécessité de soutenir les Peuples autochtones et les Communautés locales. Le PTA se poursuivra jusqu'à la CMA 8 (CDP 31).
- **Approches Coopératives (Article 6.2)** : La CMA a noté l'état de l'infrastructure d'enregistrement et de suivi et a demandé au Secrétariat de la mettre en œuvre dans les meilleurs délais.
- **Mécanisme 6.4 de l'Accord de Paris** : La CMA a prolongé jusqu'au 30 juin 2026 le délai accordé aux Parties hôtes du Mécanisme de développement propre (MDP) pour approuver la transition des projets vers le mécanisme de l'Article 6.4.
- **Carburants pour l'aviation et le transport maritime internationaux** : Le SBSTA a noté qu'il continuait d'examiner cette question et a convenu de poursuivre son examen lors de la SBST64.

D. Autres Résultats et Questions Transversales

- **Mécanisme de Transition Juste** : La CMA a décidé de mettre en place un **mécanisme de transition juste** pour renforcer la coopération internationale, l'assistance technique, le renforcement des capacités et le partage des connaissances, demandant aux SB 64 (juin 2026) de recommander un projet de décision sur son processus de mise en œuvre pour la CMA 8.
- **Plan d'Action pour l'Égalité des Genres (PAG)** : La CdP a adopté le nouveau PAG pour 2026-2034.
- **Programme de Mise en Œuvre des Technologies (TIP)** : La CMA a décidé que les travaux menés dans le cadre du TIP doivent contribuer à la prise de mesures urgentes pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C.
- **Examen du Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC)** : La CdP et la CMA ont décidé de prolonger le mandat du CRTC jusqu'à la fin de 2041 et ont approuvé un processus pour sélectionner un nouvel hôte, les résultats devant être examinés par la CdP 31.
- **Coopération avec d'autres organisations internationales** : La CdP a reconnu que les Conventions de Rio ont des objectifs et dispositions distincts, mais a noté l'importance de la coopération entre elles.
- **Prochaines sessions** : La CDP a accepté l'offre de la **Turquie** d'accueillir la CdP31 en partenariat avec l'**Australie** et l'offre de l'**Éthiopie** d'accueillir la CdP32.
- **Feuilles de Route de la Présidence** : La Présidence brésilienne a annoncé qu'elle élaborerait deux feuilles de route en réponse à l'absence de consensus sur les combustibles fossiles et la déforestation dans la décision *Mutirão*: l'une sur la transition vers l'abandon des combustibles fossiles, et l'autre sur l'arrêt et l'inversion de la déforestation d'ici 2030, dont les résultats seront présentés à la CdP31.

2.2. L'Agenda Mondial pour l'Action Climatique (GCAA)

Le GCAA à la CdP30 a servi de cadre pour coordonner l'action climatique volontaire des Parties prenantes non-Parties. Les activités ont été structurées autour de six axes thématiques, en réponse aux conclusions du premier Bilan mondial (GST).

A. Points saillants de l'Agenda Action

- **Axe 1 - Énergie, Industrie et Transport :** L'Alliance **Utilities for Net Zero Alliance (UNEZA)** a augmenté son objectif d'investissement annuel à 148 milliards USD. Le « **Belém 4x Pledge on Sustainable Fuels** » a été lancé, visant à augmenter d'au moins quatre fois l'utilisation des carburants durables d'ici 2035.
- **Axe 2 - Forêts, Océans et Biodiversité :** Lancement du **Tropical Forest Forever Facility (TFFF)** avec 5,5 milliards USD d'engagements. L'**Azores Marine Protected Areas Network (RAMPA)** a annoncé sa mise en œuvre complète d'ici 2028.
- **Axe 3 - Agriculture et Systèmes Alimentaires :** L'accélérateur **Resilient Agriculture Investment for net-Zero land degradation (RAIZ)** a été lancé par 10 pays pour restaurer les terres dégradées. Plus de 9 milliards USD d'investissements engagés dans les paysages régénératifs d'ici 2030 ont été rapportés.
- **Axe 4 - Villes, Infrastructures et Eau :** 162 entreprises, villes et régions ont réduit plus de 850 000 tonnes de CO₂ en 2024 via le WorldGBC Net Zero Carbon Buildings Commitment. Le **Belém Call for Action for Affordable and Sustainable Housing** a été approuvé par les ministres.
- **Axe 5 - Développement Humain et Social :** Lancement du **Belém Health Action Plan** avec un investissement initial de 300 millions USD d'une coalition de philanthropies.
- **Axe 6 - Facteurs Accélérateurs :** Un **Global Super-Taxonomy** a été proposé pour créer une interopérabilité entre les taxonomies nationales de finance durable. Lancement de l'**AI Climate Institute (ACI)** pour soutenir l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'action climatique dans les pays en développement.

2.3. Points de tension et limitations

Malgré ces avancées, plusieurs enjeux ont suscité des débats intenses :

- **Combustibles fossiles et déforestation :** le texte final n'inclut pas d'engagement explicite pour une sortie progressive des énergies fossiles ni pour l'inversion de la déforestation, suscitant des critiques de l'AOSIS, de l'UE et du Groupe africain.
- **Ambition des CDN :** les contributions nationales restent insuffisantes pour maintenir la trajectoire de 1,5 °C, et certaines Parties ont critiqué l'adoption de nouveaux indicateurs d'adaptation sans concertation technique préalable.
- **Participation et inclusivité :** le renforcement de l'implication des communautés locales et des peuples autochtones a été salué, mais des préoccupations demeurent sur les ressources, la formation et la capacité à intégrer ces acteurs dans les processus décisionnels.

Des tensions ont également émergé autour de l'examen des obligations financières des pays développés (Article 9.1), des mesures unilatérales de restriction commerciale et de la reconnaissance des besoins spécifiques de l'Afrique. Ces questions n'ont pas encore été pleinement résolues et seront approfondies lors des prochaines sessions des organes subsidiaires et de la CdP31.

2.4. Perspectives et prochaines étapes

La CdP30 a lancé l'Accélérateur mondial de mise en œuvre et la « Mission Belém vers 1,5oC » visant à accélérer la mise en œuvre des CDN et des PNA. La CdP30 a aussi défini une trajectoire de travail pour les années à venir :

- La transition juste et la déforestation feront l'objet de feuilles de route détaillées à présenter à la CdP31.
- Les organes subsidiaires (SBSTA et SBI) continueront de suivre la mise en œuvre du financement, de l'adaptation, de l'alignement des flux financiers et de la participation des communautés locales.
- La mobilisation collective (« Mutirão mondial ») servira de cadre pour l'évaluation et l'accélération des actions climatiques, avec des rapports réguliers sur la progression des CDN et des PNA.
- La CdP31, en Turquie, sera un moment clé pour examiner les résultats des initiatives lancées à Belém, notamment pour la transition énergétique et la protection des forêts tropicales.

3. Décryptage des évènements politiques de haut niveau

La CdP30 a été structurée autour de deux moments politiques majeurs, encadrant les deux semaines de négociations techniques et ministrielles. Ces événements avaient pour but de générer l'élan politique nécessaire et de débloquer les points de friction pour aboutir à une décision finale.

3.1. Le Sommet de Belém sur le Climat (*Belém Climate Summit*) : 8-9 novembre 2025

Ce sommet, qui a précédé l'ouverture officielle de la CdP30 (le 10 novembre), a réuni les **Chefs d'État et de Gouvernement** pour établir l'agenda politique et fixer les attentes pour les négociations.

Objectif Politique Clé	Événements et Déclarations Majeures	Impact sur la Conférence
Fixer l'Ambition des CDN (2035)	Le Sommet a lancé un appel mondial pour que les pays soumettent des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) de troisième cycle ambitieuses. Il a été l'occasion pour les dirigeants de réaffirmer leur engagement à maintenir l'objectif de 1,5°C à portée de main, malgré le contexte géopolitique difficile.	Le Sommet a créé une pression politique sur les négociateurs pour que la décision finale de la CdP30 inclue des mécanismes clairs pour évaluer et accélérer l'ambition des futures CDN.
Mise en avant des Thèmes de la Présidence	En tant que première CdP dans la région amazonienne, le sommet a été dominé par les thèmes de la biodiversité, des forêts tropicales et de la transition juste . Le lancement d'initiatives de financement majeures a eu lieu, comme l'annonce du Tropical Forest Forever Facility (TFFF) avec des engagements de plusieurs milliards, soulignant le rôle central des solutions basées sur la nature.	Cette focalisation a permis d'assurer que les questions de déforestation et de droits des Peuples autochtones et Communautés locales figurent en bonne place dans le Programme de travail sur l'Atténuation (PTA) et les discussions sur l'adaptation.
Soutien au Financement	Des discussions de haut niveau ont eu lieu sur la nécessité de débloquer le financement public et privé, en préparation de l'établissement du Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG) sur le financement climatique.	Ces engagements préliminaires ont fourni la base politique pour le mandat de travail de la CMA sur le NCQG et l'établissement d'un programme de travail de deux ans sur le financement climatique (Article 9).

3.2. Les Segments de Haut Niveau : 19 et 20 novembre 2025

Ces deux jours ont marqué le pivot des négociations, avec l'arrivée des **Ministres** chargés du climat et de l'environnement. Leur rôle est d'intervenir pour résoudre les **impasses politiques** que les négociateurs techniques n'ont pas réussi à surmonter.

Objectif Politique Clé	Rôle du Segment de Haut Niveau	Résultat(s)
Résoudre les Litiges d'Adaptation	Les négociations sur l' Objectif Mondial en Matière d'Adaptation (GGA) étaient bloquées sur la question de la nature des indicateurs. Le Segment de Haut Niveau a été le forum final pour le compromis.	Adoption d'une liste de 59 indicateurs pour le GGA. Cependant, l'adoption a été controversée, plusieurs délégations regrettant que ces indicateurs aient été déclarés "volontaires et non prescriptifs" sans alignement sur l'ambition scientifique.
Finaliser le Texte <i>Mutirão</i>	Les Ministres ont mené des consultations bilatérales et multilatérales de dernière minute sur les éléments les plus sensibles du projet de décision principal, notamment la référence aux combustibles fossiles et aux Mesures Commerciales Restrictives Unilatérales (MURC) .	La décision <i>Mutirão</i> a été adoptée après des négociations serrées, mais sans inclure de langage sur l'élimination progressive des combustibles fossiles . Le texte a réaffirmé que les MURC ne devraient pas constituer une restriction déguisée au commerce international. La Présidence a dû créer deux feuilles de route (sur les fossiles et la déforestation) pour répondre aux attentes non satisfaites.
Opérationnalisation des Mécanismes	Le Segment a validé les propositions de création ou de révision de mécanismes financiers et de soutien, comme le Mécanisme de Transition Juste et le Fonds pour les pertes et dommages.	Décision d'établir un Mécanisme de Transition Juste pour renforcer la coopération internationale. Le Segment a également entériné les progrès sur le Fonds pour la réponse aux pertes et dommages (FRLD) , y compris l'établissement des Modalités de mise en œuvre de la Barbade (BIM).
Déclarations Nationales	Les Ministres ont prononcé des déclarations nationales sur l'action climatique, marquant symboliquement l'engagement de leur pays et souvent annonçant de nouvelles initiatives (bilatérales ou multilatérales) pour renforcer l'élan	Les déclarations ont souligné l'accélération de l'action climatique volontaire à travers des initiatives comme le Belém 4x Pledge on Sustainable Fuels et le lancement d'un cadre mondial de Super-Taxonomie pour la finance

	de l'Agenda Mondial pour l'Action Climatique.	durable.
--	---	----------

En conclusion, si le Sommet de Belém a servi de catalyseur politique en début de conférence, le Segment de Haut Niveau a été le moment où les compromis cruciaux et souvent douloureux ont été forgés, permettant l'adoption finale de la décision *Mutirão mondial*.

4. Résultats par thématique

4.1. Atténuation

Sujets de négociations

Les discussions ont été dominées par la nécessité de répondre aux conclusions du premier Bilan Mondial (Global Stocktake) et de définir une trajectoire claire pour la sortie des énergies fossiles. Une coalition de plus de 80 pays, incluant l'UE, la Colombie et le Kenya, a exercé une forte pression pour intégrer une feuille de route (« roadmap ») contraignante sur l'élimination progressive du charbon, du pétrole et du gaz. L'ambition des nouvelles Contributions Déterminées au niveau National (CDN 3.0), dont la soumission était attendue, constituait également un point central pour combler l'écart d'émissions. Les débats ont aussi porté sur le Programme de travail sur l'atténuation (MWP), notamment sur les messages clés à retenir concernant les forêts et les déchets.

Résultats des Négociations	<ul style="list-style-type: none"> Absence de feuille de route contraignante : Face à l'opposition de nations productrices de pétrole et de certains pays en développement, le texte final de la décision « Mutirão » ne contient pas d'engagement explicite ni de feuille de route pour l'élimination des combustibles fossiles. Initiatives de la Présidence : Pour contourner ce blocage, la présidence brésilienne a annoncé le lancement de deux feuilles de route volontaires, hors du cadre formel de la CCNUCC : une pour une transition « juste, ordonnée et équitable » hors des fossiles, et une autre pour inverser la déforestation. Lancement de mécanismes d'accélération : La CdP30 a acté la création de l'« Accélérateur mondial de mise en œuvre » et de la « Mission Belém vers 1,5°C ». Ces initiatives visent à aider les pays à surmonter les obstacles à la mise en œuvre de leurs CDN et à aligner leurs efforts sur l'objectif de 1,5°C. Reconnaissance de l'irréversibilité : La décision finale reconnaît formellement que la transition mondiale vers un développement à faibles émissions est « irréversible ». Engagement sur les carburants durables : Le « Pacte de Belém 4x » a été lancé, visant à quadrupler l'utilisation de carburants durables d'ici 2035, avec le soutien de 23 pays.
Prochaines étapes et perspectives	<ul style="list-style-type: none"> Sommet en Colombie (Avril 2026) : Une conférence internationale spéciale sur la sortie des fossiles se tiendra en Colombie pour présenter les feuilles de route volontaires. Rapport de 2027 : Les présidences de la Troïka (EAU, Azerbaïdjan, Brésil) et l'Australie produiront un rapport sur la « Mission Belém » en 2027 pour évaluer les progrès de mise en œuvre.

- **Soumission des CDN** : Les Parties sont appelées à soumettre leurs CDN3.0 alignées sur 1,5°C dans les plus brefs délais

4.2. Adaptation

Sujets de négociations

L'enjeu majeur était l'opérationnalisation de l'Objectif Mondial d'Adaptation (GGA) à travers l'adoption d'indicateurs précis pour mesurer les progrès, une tâche technique complexe en discussion depuis deux ans. Le financement de l'adaptation, jugé insuffisant par les pays en développement, était également au cœur des débats, avec des appels à fixer des sous-objectifs quantifiés spécifiques.

<h3>Résultats des Négociations</h3>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des indicateurs GGA : La CdP30 a adopté un cadre de 59 indicateurs pour suivre les progrès de l'adaptation. Ce résultat a été obtenu de haute lutte et a suscité la controverse : plusieurs pays (Panama, Uruguay, Équateur) ont protesté, estimant que la liste finale avait été modifiée par la présidence et ignorait le travail des experts techniques, rendant certains indicateurs difficilement mesurables. Il est précisé que ces indicateurs sont volontaires et non punitifs. • Triplement du financement : La décision finale appelle les pays développés à tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035 (par rapport aux niveaux de 2019). Cependant, les pays en développement ont noté que cela repousse l'échéance par rapport à leurs demandes initiales pour 2030. • Alliance pour les PNA : Lancement de l'Alliance pour la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), visant à accélérer leur financement et leur exécution, avec le soutien du PNUD et de plusieurs pays donateurs
<h3>Prochaines étapes et perspectives</h3>	<ul style="list-style-type: none"> • Vision Belém-Addis : Un processus de deux ans a été lancé pour affiner les indicateurs, améliorer les métadonnées et définir des méthodologies techniques avant la CMA9 en 2027. • Réunion de juin 2026 (SB64) : Les organes subsidiaires poursuivront le travail technique sur les indicateurs pour répondre aux préoccupations soulevées lors de la plénière.

4.3. Finance climat

Sujets de négociations

La mise en œuvre du Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG), s'appuyant sur l'accord de Bakou (COP29) visant 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, et l'opérationnalisation de l'Article 2.1(c) de l'Accord de Paris sur l'alignement des flux financiers étaient les priorités. La question de la responsabilité des pays développés au titre de l'Article 9.1 a également fait l'objet de consultations intenses.

Résultats des Négociations

- **Feuille de route Bakou-Belém vers 1.3T** : Les parties ont pris note de cette feuille de route visant à mobiliser 1 300 milliards de dollars annuels pour les pays en développement d'ici 2035. Le texte appelle à avancer de manière urgente sur les actions listées, bien que les détails sur les mécanismes restent vagues.
- **Dialogue sur l'Article 2.1(c)** : Établissement du « Dialogue Veredas »¹ sur trois ans et des « Discussions de Xingu sur le Financement »² (niveau ministériel) pour discuter des défis et opportunités liés à l'alignement des flux financiers, tout en reconnaissant qu'il n'existe pas encore d'interprétation commune de cet article.
- **Transparence (Article 9.5)** : Mise à jour des types d'informations à inclure dans les rapports biennaux des pays développés sur les financements projetés, incluant désormais des détails sur les méthodologies et les circonstances nationales.
- **Facilité Forêts tropicales pour toujours (TFFF)** : Le Brésil a lancé le fonds « Tropical Forest Forever Facility » avec des engagements initiaux de 5,5 milliards de dollars (pour un objectif de 125 milliards) afin de rémunérer la conservation des forêts tropicales.

Prochaines étapes et perspectives

- **Programme de travail finance** : Un programme de travail de deux ans a été établi sur le financement climatique, incluant l'Article 9.1, pour clarifier les obligations.
- **Dialogue ministériel** : Une table ronde de haut niveau sera convoquée pour réfléchir à la mise en œuvre concrète du NCQG.

4.4. Marchés Carbone (Article 6)

Sujets de négociations

L'objectif était de finaliser les règles techniques pour rendre pleinement opérationnels les mécanismes de marché de l'Article 6.2 (coopération bilatérale) et 6.4 (marché centralisé de l'ONU), et de gérer la transition des projets issus du Protocole de Kyoto (MDP).

¹ De l'anglais **Veredas Dialogue** : Le Dialogue de Veredas est un dialogue annuel non contraignant mené dans le cadre de la CCNUCC et consacré à l'interprétation et à la mise en œuvre de l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris. Ce dialogue vise à instaurer la confiance et à trouver un terrain d'entente sur les modalités d'application de l'article 2.1(c), élément crucial du financement et de l'action climatique mondiale au titre de l'Accord de Paris. Institué lors de la COP30 à Belém, au Brésil, ce dialogue fait suite à l'échec des négociations entre les parties sur une interprétation commune de l'article 2.1(c). Il se veut un processus ouvert, transparent et inclusif qui se poursuivra jusqu'à fin 2028.

² De l'anglais **Xingu Finance Talks** : création d'un espace politique annuel de haut niveau, issu des résultats de la COP30, destiné à un dialogue ciblé sur l'Article 2.1(c) de l'Accord de Paris, qui vise à rendre les flux financiers cohérents avec un développement résilient au climat et à faibles émissions. Ces discussions, nommées d'après le fleuve Xingu en Amazonie, sont l'un des deux piliers de ce nouveau mécanisme de dialogue sur le financement mondial. L'autre pilier est le Dialogue Veredas, qui se concentre spécifiquement sur la question du financement de la transition juste, marquant ainsi une approche globale et structurée par la présidence brésilienne pour faire progresser l'agenda complexe de l'alignement de toutes les finances sur les objectifs climatiques.

<p>Résultats des Négociations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation des règles : Des décisions ont été adoptées pour permettre l'opérationnalisation complète des marchés, incluant des clarifications sur les incohérences de reporting pour l'Article 6.2. ▪ Transition du MDP : La date limite pour la transition des projets du Mécanisme de Développement Propre (MDP) vers le nouveau mécanisme de l'Article 6.4 a été étendue de décembre 2025 à juin 2026. Cela permet le transfert de 26,8 millions de dollars du MDP vers le nouveau fonds fiduciaire pour soutenir son démarrage. ▪ Coalition Carbone : Le Brésil a lancé une « Coalition ouverte sur les marchés de conformité du carbone » regroupant 18 membres (dont l'UE et la Chine) pour favoriser l'intégration des marchés et la transparence.
<p>Prochaines étapes et perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2026 : Date limite pour l'approbation de la transition des activités du MDP par les pays hôtes. • Mise en œuvre : Les premiers échanges et exemples concrets de fonctionnement du marché sont attendus dans l'année à venir, avec une surveillance accrue sur l'intégrité environnementale.

4.5. Transition Juste

Sujets de négociations

Les discussions ont porté sur la suite du Programme de travail sur la transition juste (JTWP) et la création d'une structure pérenne pour soutenir les transitions équitables, une demande forte des syndicats et de la société civile.

<p>Résultats des Négociations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme de Transition Juste (MTJ) : La décision a été prise de créer un mécanisme dédié pour faciliter la coopération internationale, l'assistance technique et le partage de connaissances. Ce mécanisme vise à ne laisser personne de côté dans la transition vers une économie verte. • Limites du texte : Bien que le mécanisme soit acté, les références explicites aux droits des travailleurs, à l'élimination des fossiles ou aux minéraux critiques ont été exclues ou atténuées dans la décision finale, ce qui a été noté par certains observateurs.
<p>Prochaines étapes et perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation : Les organes subsidiaires recommanderont un projet de décision pour rendre le mécanisme de transition juste opérationnel lors de la COP31. • Soumissions : Les parties sont invitées à présenter leurs vues sur le mécanisme d'ici mars 2026.

4.6. Pertes et Dommages

Sujets de négociations

L'examen du Mécanisme international de Varsovie (WIM) et le renforcement du Fonds de réponse aux pertes et dommages (FRLD) étaient au programme, avec un accent sur la nécessité de fonds additionnels.

Résultats des Négociations

- **Revue du WIM :** La troisième revue du WIM a été conclue, établissant un processus pour produire un rapport régulier sur l'état des pertes et dommages.
- **Fonds (FRLD) :** La CdP a approuvé le rapport du Fonds et lancé l'appel à propositions pour sa phase de démarrage (Modalités de mise en œuvre de la Barbade), avec une allocation initiale de 250 millions de dollars.
- **Critiques :** De nombreux acteurs ont déploré la sous-capitalisation chronique du fonds et l'absence d'obligation explicite pour les pays développés d'augmenter leurs contributions

Prochaines étapes et perspectives

Opérationnalisation du Fonds de réponse aux pertes et dommages (FRLD)

- La CdP30 a lancé l'appel à propositions pour la phase de démarrage du Fonds, connue sous le nom de « Modalités de mise en œuvre de la Barbade » (Barbados Implementation Modalities - BIM). Une allocation initiale de 250 millions de dollars a été prévue pour cette phase.
- L'appel à propositions de financement s'ouvrira officiellement le 15 décembre 2025. Les pays en développement auront alors six mois pour soumettre leurs demandes de financement pour des projets et programmes (entre 5 et 20 millions de dollars). Le Conseil du Fonds commencera à approuver ces demandes lors de sa neuvième réunion en juillet 2026.
- Le Conseil du Fonds a décidé de lancer le premier processus de reconstitution des ressources du Fonds en 2027. Cette étape est critique car, sans engagements significatifs, le Fonds risque de s'épuiser en 2027, ne disposant actuellement que d'environ 788 millions de dollars de promesses totales (dont une partie seulement a été confirmée par des accords de contribution).

Évolution du Mécanisme international de Varsovie (WIM)

- La troisième revue du WIM a abouti à la décision d'établir un processus pour produire un « Rapport régulier sur l'état des pertes et dommages » (State of Loss and Damage Report). Ce rapport devra synthétiser les informations sur les problèmes critiques, les leçons apprises et les conseils politiques.
- Le WIM a reçu le mandat de développer des produits de connaissance sur les méthodologies d'évaluation des pertes économiques et non économiques, ainsi que sur l'intégration des pertes et dommages dans les plans de réponse nationaux.
- Le développement de lignes directrices volontaires pour améliorer la

	<p>collecte et la gestion des données sur les pertes et dommages a été accéléré afin d'éclairer la préparation des Rapports Biennaux de Transparence (BTR).</p>
Perspectives Financières et Politiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les perspectives restent marquées par une sous-capitalisation chronique. Les promesses faites à la CdP30 ont été modestes (ex: 22 millions de dollars annoncés, plus des promesses de l'Espagne et de la Suisse), ce qui est minime par rapport aux besoins estimés à près de 400 milliards de dollars par an. ▪ Une orientation a été donnée pour lier le Fonds au Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG) sur le financement climatique, bien que le texte final de la décision « Mutirão » n'appelle pas explicitement les pays développés à augmenter spécifiquement le financement pour les pertes et dommages. ▪ La CMA a exhorté le Conseil du FRLD à éviter les obstacles bureaucratiques disproportionnés pour l'accès aux ressources, un point crucial pour les pays vulnérables. Cependant, il n'y a pas eu de garantie explicite sur l'accès direct pour les petites subventions destinées aux communautés.
Assistance Technique (Réseau de Santiago)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Réseau de Santiago doit redoubler d'efforts pour catalyser l'assistance technique et assurer une présence régionale opérationnelle en temps opportun. ▪ La cohérence et la complémentarité entre le Comité exécutif du WIM, le Réseau de Santiago et le Fonds (FRLD) devront être renforcées.

4.7. Genre

Sujets de négociations

Les discussions sur le genre visaient principalement à élaborer et adopter un nouveau **Plan d'Action Genre (PAG)** pour opérationnaliser le Programme de travail de Lima renforcé sur le genre, qui avait été prolongé de dix ans lors de la CdP29.

Les négociations ont porté sur plusieurs points sensibles et techniques :

- **La portée des activités :** Il s'agissait de définir les actions prioritaires pour la période à venir, notamment l'intégration de l'égalité des sexes dans la finance climatique, les politiques nationales (CDN, PNA) et la prise de décision.
- **Terminologie et droits :** Des divergences profondes sont apparues concernant le langage utilisé. Certains pays ont contesté l'usage du terme « genre » (préférant des références biologiques « hommes et femmes » ou la primauté de la législation nationale), les références à la santé et aux droits reproductifs, ainsi que la ventilation des données.
- **Inclusivité et Protection :** L'ONU Femmes et la société civile ont plaidé pour un renforcement du leadership des femmes et une attention particulière aux femmes autochtones et défenseuses de l'environnement.
- **Financement :** La question des moyens de mise en œuvre financiers pour soutenir les activités du plan d'action était un point de friction majeur.

Résultats des Négociations

La CdP30 a abouti à l'adoption du **Plan d'Action Genre de Belém** (2026-2034), considéré comme une réalisation importante malgré un contexte difficile.

Ce nouveau plan d'action s'étend sur neuf ans, s'alignant sur le calendrier du Programme de travail de Lima, avec une révision prévue en 2029. Il est structuré autour de cinq domaines prioritaires : renforcement des capacités ; équilibre entre les sexes et participation ; cohérence ; moyens de mise en œuvre sensibles au genre ; et surveillance et rapports. Entre autres **nouvelles activités et avancées** :

- Le plan demande désormais des données ventilées non seulement par sexe, mais aussi par genre et par âge.
- Pour la première fois, une activité spécifique vise à renforcer la sécurité et la protection des femmes, en particulier les femmes défenseuses de l'environnement, en tenant compte de facteurs multidimensionnels.
- Le plan inclut des activités pour améliorer la sensibilité au genre de la finance climatique et renforcer la coopération avec les autres conventions de Rio et le GIEC.
- Le texte met l'accent sur le leadership des femmes autochtones, afro-descendantes et rurales.
- La décision reconnaît que le PAG est un outil pour les Parties, mais précise que les voies et approches de mise en œuvre sont « déterminées au niveau national ».
- En marge des négociations, le ministère brésilien des Femmes a lancé un « Protocole pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles dans les urgences climatiques et les catastrophes ».

Prochaines étapes et perspectives

Questions ouvertes

Malgré l'adoption du plan, plusieurs défis et étapes restent à franchir :

- **Interprétation et Mise en œuvre nationale** : Lors de la plénière de clôture, plusieurs pays (dont la Russie, l'Argentine, le Paraguay et le Saint-Siège) ont fait des déclarations interprétatives, affirmant qu'ils appliqueraient le plan selon leurs définitions nationales du genre (souvent limitées au sexe biologique) et leurs valeurs culturelles. Cela soulève des questions sur l'uniformité de l'application du plan.
- **Financement** : Les organisations de la société civile et les pays en développement ont souligné que sans ressources financières adéquates et dédiées, le plan risque de manquer d'efficacité. La décision invite les entités de financement (publiques et privées) à soutenir la mise en œuvre, mais sans obligation contraignante.
- **Révision intermédiaire** : Une révision de la mise en œuvre du PAG est prévue lors de la 71e session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 71) en 2029, pour évaluer les progrès avant la fin du cycle en 2034.
- **Droits reproductifs** : Les références explicites à la santé et aux droits reproductifs restent un point de blocage (« ligne rouge ») pour certains groupes de négociation, notamment le Groupe Arabe, ce qui limite la portée du texte sur ces aspects.

4.8. Bilan mondial

Sujets de négociations

Les négociations sur le Bilan Mondial à la CdP30 se sont concentrées sur la traduction des conclusions du premier Bilan (GST-1, conclu à la COP28) en actions concrètes et sur la préparation du second cycle.

Le « **Dialogue des Émirats arabes unis** » (**UAE Dialogue**), créé lors de la COP28, devait être lancé pour suivre la mise en œuvre des résultats du GST. Un désaccord profond existait sur sa portée : devait-il se concentrer spécifiquement sur le financement (comme le souhaitaient certains pays en développement, arguant qu'il figure dans la section finance de la décision de la COP28) ou couvrir la mise en œuvre de tous les résultats du GST (position d'autres parties).

- Les discussions ont porté sur les éléments de procédure et de logistique pour le prochain cycle (2026-2028). Les points de friction incluaient l'alignement avec les cycles du GIEC, le calendrier, et la manière d'intégrer les Pertes et Dommages comme domaine thématique distinct.
- L'avenir du dialogue annuel destiné à informer la préparation des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) était en discussion, notamment pour savoir s'il devait se poursuivre ou se conclure.
- La nécessité de répondre aux conclusions du GST-1 concernant l'écart d'ambition pour limiter le réchauffement à 1,5°C, notamment via une feuille de route pour la sortie des fossiles, était au cœur des débats politiques.

Résultats des Négociations

Les Parties ont adopté plusieurs décisions techniques et politiques pour structurer la suite du processus GST et accélérer la mise en œuvre.

- Les Parties ont convenu de lancer ce **Dialogue des Émirats arabes unis (UAE Dialogue)** sur la mise en œuvre des résultats du GST. Il se tiendra lors des sessions des organes subsidiaires en juin 2026 (SB64) et juin 2027 (SB66) avant de se conclure. Il facilitera le partage d'expériences sur les opportunités et les obstacles, en mettant l'accent sur le financement, le renforcement des capacités, la technologie et la coopération internationale.
- **Affinement du processus pour le GST-2** : La décision encourage la communauté scientifique (notamment le GIEC) à fournir les meilleures données disponibles. Elle demande aux co-facilitateurs du dialogue technique de renforcer l'examen des pertes et dommages, ainsi que des mesures de riposte et de la coopération internationale.
- **Conclusion du Dialogue annuel** : Il a été décidé que le dialogue annuel sur la manière dont le GST informe les CDN se conclurait lors de la session de juin 2026 (SB64). Les Parties examineront sa reprise lors de la conclusion du second GST en 2028.
- **Mécanismes d'accélération (Décision « Mutirão »)** : En réponse à l'urgence signalée par le GST, la CdP30 a lancé l'« Accélérateur mondial de mise en œuvre » et la « Mission Belém vers 1,5°C » pour aider les pays à surmonter les obstacles à la mise en œuvre de leurs CDN et Plans Nationaux d'Adaptation (PNA).
- **Reconnaissance politique** : La décision finale reconnaît que le budget carbone s'épuise rapidement et affirme que la transition énergétique est « irréversible », bien qu'elle n'inclue pas de feuille de route contraignante pour la sortie des fossiles dans le texte officiel.

Prochaines étapes et perspectives

Les questions ouvertes

- Le dialogue EAU se tiendra en 2026 et 2027. Des co-facilitateurs seront nommés pour produire des rapports sommaires qui serviront d'intrants pour le second Bilan Mondial.
- Un dialogue ministériel de haut niveau sera convoqué lors de la CMA 9 (COP32 en 2027) pour examiner les résultats du Dialogue EAU.
- Le second Bilan Mondial (GST-2) se déroulera de 2026 à 2028. Les présidents des organes subsidiaires devront veiller à ce que chaque phase dispose de suffisamment de temps, en tirant les leçons du premier cycle.
- Une question ouverte demeure sur la capacité de ces dialogues procéduraux à combler réellement l'écart d'ambition et de mise en œuvre identifié, en particulier sans engagements financiers contraignants supplémentaires liés spécifiquement aux résultats du GST.

4.9. Technologie

Sujets de négociations

Les négociations technologiques se sont concentrées sur l'opérationnalisation de nouveaux mécanismes mandatés lors des CdP précédentes et sur la gouvernance des structures existantes.

- **Programme de mise en œuvre des technologies (TIP) :** Le sujet central était l'élaboration et le lancement de ce nouveau programme, établi lors de la COP28 (Bilan Mondial). Les débats ont porté sur son mandat, sa gouvernance, son lien avec l'objectif de 1,5°C et s'il devait servir uniquement l'Accord de Paris ou également la Convention.
- **Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques (CTC) :** Il s'agissait de décider de la prolongation du mandat du CTC (le bras opérationnel du Mécanisme technologique) et de lancer le processus de sélection pour son organisation hôte.
- **Rapport annuel conjoint du TEC et du CRTC :** L'examen du rapport d'activité du Comité exécutif de la technologie (TEC) et du Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC).
- **Liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier :** Discussions sur la manière d'améliorer la collaboration pour financer le transfert de technologie.

Résultats des Négociations

La CdP30 a abouti à des décisions structurantes pour l'avenir du soutien technologique, notamment via le lancement du TIP.

- **Lancement du Programme de mise en œuvre des technologies (TIP) de Belém :**
 - Les Parties ont adopté ce programme pour une durée de neuf ans (jusqu'en 2034).
 - Le TIP a pour mandat explicite de contribuer à l'action urgente nécessaire pour limiter le réchauffement à **1,5°C** et de soutenir la mise en œuvre des CDN (Contributions Déterminées au niveau National), des PNA (Plans Nationaux d'Adaptation) et des stratégies à long terme.
 - Il se concentrera sur les priorités des pays en développement, en reconnaissant les besoins spécifiques des PMA (Pays les Moins Avancés) et des PEID (Petits États Insulaires en

Prochaines étapes et perspectives

- Développement).
- Les activités incluront le renforcement des systèmes nationaux d'innovation, l'aide à la préparation de projets bancables et la mobilisation de ressources.
- **Prolongation et réforme du CTC :**
 - Le mandat du Centre des technologies climatiques a été prolongé jusqu'à la fin de **2041**.
 - Ses fonctions ont été révisées pour soutenir davantage le déploiement de technologies via des projets pilotes, renforcer les capacités endogènes et utiliser des approches programmatiques.
- **Processus de sélection de l'hôte :** Un processus ouvert et transparent a été lancé pour sélectionner la nouvelle organisation hôte du CTC.

Les questions ouvertes / Prochaines étapes et Perspectives

Malgré le succès du TIP, certains points de l'agenda sont restés bloqués et reportés.

- **Blocage sur le Rapport Annuel et les Liens Financiers :**
 - Les Parties n'ont pas réussi à s'accorder sur le Rapport annuel conjoint du TEC et du CRTC. L'examen a été renvoyé à la session de juin 2026 (SB64).
 - De même, aucun consensus n'a été trouvé sur les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier (notamment sur les directives au Fonds Vert pour le Climat). Ce point sera également repris à la SB64.
- **Mise en œuvre du TIP :**
 - Le programme commence immédiatement. Le TEC et le CRTC doivent intégrer ses éléments dans leurs plans de travail.
 - Des **dialogues mondiaux** annuels seront organisés lors des sessions des organes subsidiaires à partir de 2027.
- **Sélection de l'hôte du CTC :** Un groupe d'évaluation examinera les propositions d'hôtes et soumettra un rapport à la SB64 (juin 2026), avec une décision finale attendue à la COP31.
- Un dialogue ministériel de haut niveau sur le développement et le transfert de technologies est prévu pour 2028 (CMA10).

4.10. Action pour l'autonomisation climatique (ACE)

Action pour l'autonomisation climatique (ACE)

Sujets de négociations

Les discussions sur l'ACE se sont déroulées principalement au sein de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). Les négociations se sont concentrées sur le suivi du Programme de travail de Glasgow sur l'ACE (adopté en 2021 pour dix ans) et de son plan d'action actuel (adopté en 2022 pour quatre ans).

Les points spécifiques abordés comprenaient :

- L'examen du quatrième rapport annuel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du Programme de travail de Glasgow.
- La préparation de l'examen à mi-parcours du Programme de travail, prévu pour évaluer son efficacité et identifier les lacunes.
- L'intégration de nouveaux thèmes, notamment l'intégrité de l'information et la lutte contre la désinformation climatique, un sujet poussé par la Présidence brésilienne et une coalition de pays, qui ont appelé à inclure ces engagements dans l'agenda ACE.

Résultats des Négociations	<p>Les Parties ont adopté une décision (FCCC/SBI/2025/L.9) qui structure les travaux pour l'année à venir, en mettant l'accent sur l'évaluation et la planification future.</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation du Dialogue ACE 2026 : Il a été décidé que le Dialogue sur l'ACE, qui se tiendra lors de la session de juin 2026 (SBI 64), se concentrera sur la facilitation des contributions à l'examen à mi-parcours du Programme de travail de Glasgow. L'objectif sera d'analyser l'efficacité du programme, ainsi que les lacunes et les besoins émergents.• Préparation du futur Plan d'Action : La décision stipule que les discussions devront également servir à identifier les éléments potentiels d'un nouveau plan d'action dans le cadre du Programme de travail, le plan actuel arrivant bientôt à échéance.• Appel à contributions : Les Parties sont invitées à soumettre leurs points de vue sur les questions à aborder lors du Dialogue 2026 et de l'atelier technique avant le 31 mars 2026.• Initiative parallèle sur l'intégrité de l'information : Bien que cela relève de l'Agenda d'Action plutôt que du texte formel final de l'ACE à ce stade, la « Déclaration sur l'intégrité de l'information climatique », signée par plusieurs pays (dont le Brésil, le Canada, la France), s'engage explicitement à soutenir l'inclusion de l'intégrité de l'information dans l'agenda ACE de la CCNUCC.
Prochaines étapes et perspectives	<p>Les questions ouvertes / Prochaines étapes et Perspectives</p> <ul style="list-style-type: none">• Soumissions (Mars 2026) : Les pays doivent soumettre leurs propositions pour le Dialogue et l'atelier technique d'ici le 31 mars 2026. Cela sera crucial pour définir les priorités du prochain cycle.• Examen à mi-parcours (Juin 2026 - SBI 64) : La session de Bonn sera déterminante pour réorienter ou renforcer le Programme de travail de Glasgow à mi-chemin de sa mise en œuvre.• Intégration de nouveaux enjeux : Une question ouverte majeure est de savoir comment et si les engagements relatifs à la lutte contre la

	<p>désinformation climatique et l'intégrité de l'information seront formellement intégrés dans le prochain plan d'action ou les décisions futures de l'ACE, suite à l'élan politique donné à la CdP30.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement : La capacité des pays en développement à mettre en œuvre les activités ACE (éducation, formation) reste dépendante des ressources disponibles, un point souvent soulevé dans les discussions plus larges sur les moyens de mise en œuvre.
--	---

4.11. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte

Cette thématique de négociations traite des effets (positifs ou négatifs) que les politiques de lutte contre le changement climatique (comme la transition énergétique ou les taxes carbone) peuvent avoir sur les économies, en particulier celles des pays en développement.

Sujets de négociations

Les discussions se sont appuyées sur le rapport annuel du Comité d'experts de Katowice (KCI) et sur le rapport du Dialogue mondial 2025 sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte. Les négociations, menées conjointement pour la CdP, la CMP et la CMA, se sont concentrées sur les points suivants :

- **Le plan de travail et les activités futures** : Il s'agissait de définir comment structurer et répartir les activités du Forum pour la période à venir.
- **La définition des impacts (Avantages connexes vs Impacts négatifs)** : Un débat de fond a eu lieu sur la manière de qualifier les effets des mesures. Le Canada et le Royaume-Uni ont plaidé pour que l'objectif soit de maximiser les impacts positifs (avantages connexes) tout en minimisant les impacts négatifs. La Chine s'est opposée à cette approche, arguant que les impacts positifs ne posent « aucun problème » aux pays en développement, contrairement aux impacts négatifs qui entraînent des dommages et des coûts économiques réels pour eux.

Résultats des Négociations

	<p>Les Parties ont adopté des décisions (FCCC/CP/2025/L.9, etc.) décrivant les activités du Forum et validant des recommandations spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail (2026-2030) : La COP, la CMA et la CMP ont demandé au Forum et à son Comité d'experts (KCI) de mettre en œuvre le plan de travail sur cinq ans. Il a été décidé que le Forum identifiera, lors de la deuxième session des organes subsidiaires de chaque année, les activités à entreprendre afin de répartir uniformément les 17 activités du plan sur la période. • Dialogue Mondial Annuel : La décision a été prise d'organiser un Dialogue mondial de deux jours sur les impacts lors de la première session régulière des organes subsidiaires de chaque année (généralement en juin). • Recommandations adoptées : Les Parties ont adopté plusieurs recommandations du Forum, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Encourager l'intégration de l'évaluation des effets des mesures de riposte dans les processus de planification climatique nationaux. ○ Promouvoir la coopération internationale et Sud-Sud pour l'échange de connaissances afin d'aider les Parties à
--	--

	<p>maximiser les effets positifs et minimiser les effets négatifs des mesures d'atténuation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Demander une collaboration entre le Comité d'experts de Katowice (KCI) et le Groupe consultatif d'experts (GCE) pour renforcer la capacité des Parties à faire rapport sur ces effets.
<p>Prochaines étapes et perspectives</p>	<p><i>Les questions ouvertes / Prochaines étapes et Perspectives</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activités immédiates (SB64 et SB65) : Les décisions décrivent les activités spécifiques qui seront menées par le Forum lors des sessions des organes subsidiaires en 2026 (SB64 et SB65). ● Soumissions des Parties : Les Parties sont invitées à soumettre des propositions de thèmes pour les futurs Dialogues mondiaux. ● Tensions persistantes sur le commerce : Bien que traitée techniquement ici, la question des mesures de riposte reste politiquement liée aux débats plus larges sur les mesures commerciales unilatérales (comme les ajustements carbone aux frontières), qui ont fait l'objet de frictions intenses dans d'autres salles de négociation (notamment sous le programme de travail sur la transition juste).

4.12. Recherche et Observation Systématique (RSO)

Sujets de négociations

Les délégués ont examiné les rapports et mises à jour fournis par les principales organisations scientifiques et d'observation de la Terre. Les discussions, co-animées par Patricia Nyinguro (Kenya) et Frank McGovern (Irlande), ont porté sur :

- Les rapports de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) : Notamment le rapport sur l'état du climat mondial en 2025 (confirmant 2024 et probablement 2025 comme années records de chaleur) et le Bulletin sur les gaz à effet de serre (GES).
- Les systèmes d'observation : Mises à jour du Système mondial d'observation du climat (SMOC/GCOS), du Comité sur les satellites d'observation de la Terre et du Mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF).
- Le rôle du GIEC : La reconnaissance des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans le cadre de son septième cycle d'évaluation, et la nécessité de renforcer l'inclusivité et la participation des scientifiques des pays en développement.
- Financement et lacunes : L'extension du soutien du SOFF à un plus grand nombre de pays et la nécessité de combler les lacunes en matière de données dans certaines régions (zones tropicales, arides, montagneuses).

Résultats des Négociations

Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SBSTA/2025/L.8) qui reconnaissent l'urgence de la situation climatique et l'importance des technologies, tout en soulignant les défis financiers.

- Reconnaissance de l'état du climat : Les conclusions accueillent favorablement la mise à jour 2025 de l'OMM et notent avec la « plus grande préoccupation » l'état du système climatique mondial.
- Observation et Réseaux : Le texte note l'importance des observations à long terme mais exprime une inquiétude face au déclin du soutien aux réseaux d'observation existants (notamment *in situ*) et aux incertitudes pesant sur les missions satellites futures.
- Innovations technologiques : Pour la première fois, le rôle des innovations comme l'intelligence artificielle (IA) et l'apprentissage automatique (Machine Learning) est reconnu pour soutenir la prévision des événements extrêmes et les systèmes d'alerte précoce, tout en notant les défis d'utilisation pour les pays en développement.
- Financement SOFF : En marge des textes formels, des annonces financières ont été faites pour soutenir le Mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF), avec des soutiens de la Belgique, de l'Irlande et de l'Espagne pour améliorer les observations météorologiques de surface. L'OMM a également lancé une obligation à impact (Impact Bond) visant à lever 200 millions de dollars pour le SOFF.

Les questions ouvertes / Prochaines étapes et Perspectives

Prochaines étapes et perspectives

Malgré l'adoption de conclusions, la session s'est terminée sur des notes de déception et de friction concernant la reconnaissance de la science et l'accès au financement.

- Désaccord sur la « Meilleure Science Disponible » : Lors de la plénière de clôture, de nombreux pays (Chili, Australie, Bangladesh, Nouvelle-Zélande, Canada, Royaume-Uni, UE) ont exprimé leur profonde déception. Ils ont déploré l'absence de références explicites au GIEC comme fournisseur des « meilleures données scientifiques disponibles » et l'omission de faits climatiques clés (fonte des glaciers, concentrations record de CO2) dans le texte final. La Nouvelle-Zélande a souligné l'ironie de ne pas pouvoir s'accorder sur la science lors de la « CdP de la vérité ».
- Accès au financement (SOFF/GCF) : Des pays en développement, notamment Oman et l'Iran, ont soulevé des problèmes d'accès aux fonds pour améliorer leurs systèmes d'observation. L'Iran a appelé à la suppression des obstacles politiques à l'accès aux ressources, tandis qu'Oman a critiqué le rejet de sa proposition de financement par les pays développés.
- Prochaines étapes : Le GIEC est encouragé à continuer de fournir des informations pertinentes pour les décideurs politiques dans le cadre de son septième cycle. L'accent sera mis sur la nécessité de combler les lacunes de surveillance dans l'hydroosphère et la cryosphère dans les années à venir.

4.13. Travaux conjoints sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

Sujets de négociations

Les négociations sur l'agriculture se sont déroulées dans le cadre des Organes subsidiaires (SB). Les discussions, co-animées par Una May Gordon (Jamaïque) et Nele Heidecke (Allemagne), se sont concentrées sur les éléments suivants :

- **Rapport de l'atelier intersession** : Les délégués devaient examiner le rapport d'un atelier tenu lors de la session précédente (SB 62) portant sur les « approches systémiques et holistiques de la mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture, des systèmes alimentaires et de la sécurité alimentaire » ainsi que leur intégration dans les plans nationaux.
- **Financement** : Les Parties ont entendu un rapport du Comité permanent du financement (CPF) concernant son Forum 2025, qui était spécifiquement axé sur l'accélération de l'action climatique et de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durable.

Résultats des Négociations

Les résultats formels des négociations sont restés limités et principalement procéduraux, les Parties n'ayant pas réussi à conclure les discussions de fond sur le rapport de l'atelier.

- **Adoption de conclusions (FCCC/SB/2025/L.5)** : Les Organes subsidiaires ont adopté des conclusions reconnaissant que des progrès ont été réalisés dans l'examen du rapport de l'atelier sur les approches systémiques et holistiques.
- **Manque de temps** : Le texte adopté note qu'il faut « plus de temps » pour conclure les discussions sur ce rapport spécifique, reflétant la complexité ou les divergences de vues sur la manière d'intégrer ces approches.
- **Réaffirmation de la coopération** : Les conclusions réaffirment l'importance de coopérer à la mise en œuvre de l'action climatique pour traiter les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, conformément au mandat des travaux conjoints de Charm el-Cheikh.
- **Note sur l'Agenda de l'Action (hors négociations formelles)** : Bien que cela ne figure pas dans le texte négocié final, l'Agenda de l'Action de la CDP30 a vu le lancement d'initiatives majeures, telles que la **Déclaration de Belém sur la faim, la pauvreté et l'action climatique centrée sur l'humain** adoptée par 43 pays, et l'accélérateur financier **RAIZ** (Resilient Agriculture Investment for net-Zero land degradation) soutenu par dix pays pour restaurer les terres agricoles dégradées.

Les questions ouvertes / Prochaines étapes et Perspectives

- **Poursuite des travaux (SB 64)** : Il a été convenu de poursuivre l'examen du rapport de l'atelier et des questions connexes lors de la 64e session des Organes subsidiaires (SB 64), qui se tiendra à Bonn en juin 2026.
- **Défis de financement** : L'intégration des résultats du Forum du Comité permanent du financement dans les travaux futurs reste une

Prochaines étapes et perspectives

perspective clé pour tenter de combler le fossé entre les besoins techniques agricoles et les flux financiers disponibles.

- **Approches systémiques :** La définition précise de ce que constituent les « approches systémiques et holistiques » et la manière dont elles doivent être intégrées dans les politiques nationales (comme les CDN et les PNA) restent des sujets de discussion ouverts pour les prochaines sessions

5. Conclusion et perspectives pour 2026 (SB64 et CdP31)

La CdP30 à Belém s'est conclue par l'adoption du « Paquet Politique de Belém », centré sur la décision « Mutirão mondial » (mobilisation collective). Si la conférence a permis des progrès considérables sur des éléments techniques cruciaux de l'Accord de Paris, notamment le financement de l'adaptation, les marchés carbone et les indicateurs d'adaptation, elle laisse en suspens la question politiquement sensible de la sortie des énergies fossiles, renvoyant cette responsabilité à des initiatives parallèles et aux cycles de négociation futurs. L'année 2026, marquée par la 64^e session des organes subsidiaires (SB64) à Bonn et la COP31 en Turquie, sera déterminante pour transformer ces cadres techniques en action réelle et combler le fossé d'ambition identifié par le Bilan Mondial.

L'héritage de Belém : une architecture de mise en œuvre consolidée mais fragile

La CdP30 a marqué la fin du cycle de négociation des règles de l'Accord de Paris et l'entrée de plain-pied dans l'ère de la mise en œuvre. Les résultats de Belém posent les jalons pour 2026 sur trois piliers :

- Le consensus sur le caractère « irréversible » de la transition énergétique offre un point d'appui pour les futures décisions, malgré l'absence de feuille de route contraignante pour les fossiles dans le texte officiel.
- L'opérationnalisation complète de l'Article 6 (marchés carbone) et l'adoption du cadre d'indicateurs pour l'Objectif Mondial d'Adaptation (GGA) fournissent les métriques nécessaires pour le prochain cycle.
- La création du Mécanisme de Transition Juste et le lancement du Programme de mise en œuvre des technologies (TIP) structurent le soutien aux pays en développement pour les années à venir.

Cependant, la fragilité du consensus, illustrée par les contestations procédurales lors de la plénière de clôture (notamment sur l'adaptation), impose aux négociateurs un lourd travail de réparation de la confiance dès 2026.

Le rendez-vous technique de juin 2026 (SB64 à Bonn)

La SB64, prévue du 8 au 18 juin 2026 à Bonn, sera particulièrement chargée. Elle devra traduire les décisions politiques de Belém en modalités opérationnelles.

Affinement des Indicateurs d'Adaptation (Vision Belém-Addis)

L'adoption controversée des 59 indicateurs de l'Objectif Mondial d'Adaptation (GGA) à Belém a laissé de nombreuses Parties insatisfaites, jugeant certains indicateurs inapplicables ou incomplets.

- Le processus de deux ans « Vision Belém-Addis » débutera formellement. Les SB64 devront entreprendre des travaux techniques pour améliorer les métadonnées et les méthodologies de ces indicateurs afin de les rendre opérationnels avant la CdP32.

Conception du Mécanisme de Transition Juste

La CdP30 a acté la création d'un Mécanisme de Transition Juste, mais a renvoyé la définition de son fonctionnement aux organes subsidiaires.

- À la SB64, les négociateurs devront élaborer un projet de décision recommandant les modalités

de mise en œuvre de ce mécanisme pour une adoption à la CdP31. Les débats porteront sur l'inclusion des droits des travailleurs et la protection sociale, points de friction à Belém.

Lancement du Dialogue EAU sur le Bilan Mondial

- Le « Dialogue des Émirats arabes unis » (UAE Dialogue) sur la mise en œuvre des résultats du Bilan Mondial tiendra sa première session lors de la SB64. Ce forum sera crucial pour discuter des lacunes financières et techniques identifiées lors du premier bilan, avant de se conclure en 2027.

Autres chantiers clés

- **Article 6** : Organisation d'un dialogue interactif pour identifier les incohérences dans les rapports et les besoins en renforcement des capacités.
- **Montagnes** : Tenue d'un dialogue spécifique sur les montagnes et le changement climatique, mandaté à Belém.

La Dynamique Politique et les Feuilles de Route Volontaires

En dehors des négociations formelles, l'année 2026 sera rythmée par la mise en œuvre des initiatives lancées par la Présidence brésilienne pour contourner les blocages de la CdP30.

- **Le Sommet sur la sortie des fossiles (Colombie, Avril 2026)** : En réponse à l'absence de langage contraignant dans la décision « Mutirão », la « feuille de route pour une transition juste, ordonnée et équitable hors des combustibles fossiles » sera au cœur de la première Conférence internationale sur ce thème en Colombie. Cet événement servira de test pour voir si une coalition de volontaires peut créer une dynamique suffisante pour influencer l'agenda formel de la CdP31.
- **La Feuille de route pour les Forêts** : La mise en œuvre de la feuille de route pour arrêter et inverser la déforestation d'ici 2030, ainsi que l'opérationnalisation financière du « Tropical Forest Forever Facility » (TFFF), seront des indicateurs clés de succès avant la COP31.
- **CDN 3.0** : L'analyse des nouvelles Contributions Déterminées au niveau National se poursuivra tout au long de 2026. L'« Accélérateur mondial de mise en œuvre » lancé à Belém devra prouver son utilité pour aider les pays à aligner ces plans sur l'objectif de 1,5°C.

Vers la CdP31 à Antalya (Turquie) : Une gouvernance inédite

La 31^e Conférence des Parties (CdP31), qui se tiendra du 9 au 20 novembre 2026 à Antalya, inaugurera un modèle de gouvernance inédit.

- **Partenariat Turquie-Australie** : La Turquie accueillera l'événement physique et gérera l'agenda de l'action, tandis que l'Australie assumera la « Présidence des négociations ». Ce duo devra naviguer entre les priorités d'un pays hôte émergent et celles d'un pays développé du groupe des pays de l'Annexe I, ce qui pourrait influencer la dynamique des négociations sur le financement et l'atténuation.

Les livrables attendus à la CdP31 :

- **Opérationnalisation du Mécanisme de Transition Juste :** Adoption de la décision finale pour rendre le mécanisme fonctionnel.
- **Rapport sur la Mission Belém :** Évaluation des progrès de la « Mission Belém vers 1,5°C » pour combler l'écart d'ambition des CDN.
- **Réintégration ou non du débat fossile :** La question sera de savoir si les résultats des feuilles de route volontaires (Colombie/Brésil) pourront être réintégrés dans les décisions formelles de la CdP31, ou si le clivage observé à Belém persistera.

En somme, 2026 sera une année de « travail de l'ombre » technique indispensable pour rendre opérationnelle l'architecture décidée à Belém, tout en maintenant la pression politique sur la sortie des énergies fossiles via des canaux parallèles, dans l'attente d'une convergence possible à Antalya.

Annexes

A.1. ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AILAC	Alliance Indépendante d'Amérique latine et des Caraïbes
AOSIS	Alliance des Petits États Insulaires en Développement
BIM	Modalités de mise en œuvre de la Barbade (Barbados Implementation Modalities)
AC	Comité de l'Adaptation
CBAM	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE (EU Carbon Border Adjustment Mechanism)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CDR	Élimination du Dioxyde de Carbone (Carbon Dioxide Removal)
CKI	Comité d'experts de Katowice (Katowice Committee of Experts)
CRA	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris
CRP	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto
CdP	Conférence des Parties
CRTC	Centre et Réseau des Technologies Climatiques
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FRLD	Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices (Fund for Responding to Loss and Damage)
GCNMA	Comité de Glasgow sur les approches non fondées sur le marché (Glasgow Committee on Non-Market Approaches)
GES	Gaz à Effet de Serre
GIE	Groupe pour l'Intégrité Environnementale (Group for Environmental Integrity)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GST	Bilan Mondial (Global Stocktake)
IFDD	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
ITMO	Résultats d'atténuation transférés au niveau international (Internationally Transferred Mitigation Outcomes)
LMDC	Pays en développement animés du même esprit (Like-Minded Developing Countries)
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MT	Mécanisme Technologique
MWP	Programme de Travail sur l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation de Charm el-Cheikh (Sharm el-Sheikh Mitigation Work Programme)
NCQG	Nouvel Objectif Collectif Quantifié (New Collective Quantified Goal)
CDN	Contributions Déterminées au niveau National (Nationally Determined Contributions)

OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
GGA	Objectif Mondial sur l'Adaptation (en anglais <i>Global Goal on Adaptation</i>)
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMI	Organisation Maritime Internationale
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
OSMOE	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice)
OSCST	Organe subsidiaire de mise en œuvre (Subsidiary Body for Implementation)
P&P	Pertes et Préjudices
PAG	Plan d'Action sur le Genre (Gender Action Plan)
PMA	Pays les Moins Avancés
PNA	Plans Nationaux d'Adaptation
PTA	Programme de Travail sur l'Atténuation (Mitigation Work Programme)
PTN	Programme de Travail de Nairobi (Nairobi work programme)
JTWP	Programme de Travail sur la transition juste des Émirats arabes unis (UAE Just Transition Work Programme)
RBT	Rapports Biennaux de Transparence
ROS	Recherche et Observation Systématique
SB	Organes subsidiaires (Subsidiary Bodies)
SIDS	Petits États Insulaires en Développement
SSJA	Travail Conjoint de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire (Sharm el-Sheikh Joint Work on Implementation of Climate Action on Agriculture and Food Security)
TIP	Programme de Mise en œuvre des Technologies (Technology Implementation Programme)
UE	Union Européenne
WIM	Mécanisme international de Varsovie (Warsaw International Mechanism)

A.2. Résultats de la CdP30 - Versions préliminaires non éditées (AUV)

Les versions préliminaires non éditées des décisions prises lors de la Conférence de Belém sont répertoriées ci-dessous par organe directeur. Les rapports complets seront publiés prochainement.

Belém political package		
CMA		
CMA	2c	<u>Mutirão decision</u>
CMA	4a/4b/10h	<u>Matters related to the global stocktake</u>
CMA	5	<u>United Arab Emirates just transition work programme</u>
CMA	10f	<u>Compilation and synthesis of, and summary report on the in-session workshop on, biennial communications of information related to Article 9, paragraph 5, of the Paris Agreement</u>
CMA	10g	<u>Sharm el-Sheikh dialogue on the scope of Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement and its complementarity with Article 9 of the Paris Agreement</u>
CMA	14	<u>Report of the forum on the impact of the implementation of response measures</u>
CMA	10a	<u>Matters relating to the Standing Committee on Finance</u>
CMA	10b	<u>Guidance to the Green Climate Fund</u>
CMA	10c	<u>Guidance to the Global Environment Facility</u>
CMA	10d	<u>Report of the Fund for responding to Loss and Damage and guidance to the Fund for responding to Loss and Damage</u>
CMA	10e	<u>Matters relating to the Adaptation Fund</u>
CMA	11c	<u>Belém Technology Implementation Programme</u>
CMA	7	<u>Provision of financial and technical support to developing country Parties for reporting and capacity-building</u>
CMA	8a	<u>Global goal on adaptation</u>
CMA	6	<u>Sharm el-Sheikh mitigation ambition and implementation work programme</u>
COP		
COP	8f	<u>Compilation and synthesis of, and summary report on the in-session workshop on, biennial communications of information related to Article 9, paragraph 5, of the Paris Agreement</u>
COP	12	<u>Report of the forum on the impact of the implementation of response measures</u>
COP	8b	<u>Matters relating to the Standing Committee on Finance</u>
COP	8c	<u>Guidance to the Green Climate Fund</u>
COP	8d	<u>Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties and guidance to the Global Environment Facility</u>
COP	8e	<u>Report of the Fund for responding to Loss and Damage and guidance to the Fund for responding to Loss and Damage</u>
COP	14	<u>Belém gender action plan</u>

CMP

CMP	8	<u>Report of the forum on the impact of the implementation of response measures</u>
CMP	6	<u>Matters relating to the Adaptation Fund</u>

Autres décisions adoptées lors de la CdP30

CdP 30			CMP 20			CMA 7		
COP	2f	<u>Enhanced engagement of local communities in the Local Communities and Indigenous Peoples Platform</u>	CMP	3b	<u>Guidance relating to registry systems under Article 7, paragraph 4, of the Kyoto Protocol</u>	CMA	2c	<u>Term, composition and terms of reference of the Consultative Group of Experts</u>
COP	2g	<u>Dates and venues of future sessions</u>	CMP	5	<u>Matters relating to the clean development mechanism</u> <u>Guidance relating to the clean development mechanism</u>	CMA	3b	<u>Matters relating to Action for Climate Empowerment</u>
COP	3b	<u>Matters relating to Action for Climate Empowerment</u>	CMP	7	<u>Terms of reference for the fifth comprehensive review of the implementation of the framework for capacity-building in developing countries under the Kyoto Protocol</u>	CMA	3b	<u>Guidance relating to adaptation communications</u>
COP	5	<u>Term, composition and terms of reference of the Consultative Group of Experts</u>	CMP	9	<u>Report of the Compliance Committee</u>	CMA	9	<u>Joint annual report of the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts and the Santiago network for averting, minimizing and addressing loss and damage associated with the adverse effects of climate change for 2024</u>
COP	6c	<u>National adaptation plans</u>	CMP	11	<u>Administrative, financial and institutional matters</u>	CMA	9	<u>Joint annual report of the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts and the Santiago network for averting, minimizing</u>

									<u>and addressing loss and damage associated with the adverse effects of climate change for 2025</u>	
COP	7	<u>Joint annual report of the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts and the Santiago network for averting, minimizing and addressing loss and damage associated with the adverse effects of climate change for 2024</u>		CMP	11	<u>Administrative, financial and institutional matters</u>		CMA	9	<u>Review of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts</u>
COP	7	<u>Joint annual report of the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts and the Santiago network for averting, minimizing and addressing loss and damage associated with the adverse effects of climate change for 2025</u>		CMP	11	<u>Budget for the international transaction log</u>		CMA	11b	<u>Review of the functions of the Climate Technology Centre</u>
COP	7	<u>Review of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts</u>						CMA	12	<u>Annual technical progress report of the Paris Committee on Capacity-building for 2025</u>
COP	9c	<u>Review of the functions of the Climate Technology Centre</u>						CMA	13	<u>Matters relating to the least developed countries</u>
COP	10	<u>Annual technical progress report of the Paris Committee on Capacity-building for 2025</u>						CMA	15a	<u>Implementation of the guidance on cooperative approaches referred to in Article 6, paragraph 2, of the Paris Agreement</u>
COP	11	<u>Matters relating to the least developed countries</u>						CMA	15b	<u>Further guidance for the mechanism established by Article 6, paragraph 4, of the Paris Agreement</u>
COP	17a	<u>Administrative, financial and institutional</u>						CMA	15c	<u>Work programme under the framework for non-market</u>

		<u>matters</u>								<u>approaches referred to in Article 6, paragraph 8, of the Paris Agreement and in decision 4/CMA.3</u>
COP	17a	<u>Administrative, financial and institutional matters</u>								
Resolutions										
COP		<u>Expression of gratitude to the Government of the Republic of Brazil and the people of the city of Belém</u>		CMP		<u>Expression of gratitude to the Government of the Republic of Brazil and the people of the city of Belém</u>		CMA		<u>Expression of gratitude to the Government of the Republic of Brazil and the people of the city of Belém</u>

Source : <https://unfccc.int/fr/node/654134>

A.3. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CCNUCC ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. Principes directeurs du processus de la CCNUCC

Au fil du temps, le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a évolué de manière à être guidé, conformément à la pratique établie, par les principes d'**ouverture**, de **transparence** et d'**inclusivité**.

De nombreux aspects procéduraux visent directement à garantir le respect de ces principes. Il est donc essentiel de bien les connaître et de les comprendre, car ils constituent les fondements mêmes du bon déroulement des négociations.

1. Ouverture

Toutes les Parties à la Convention sont informées et invitées — directement ou par l'intermédiaire des représentants de leurs groupes de négociation respectifs — à participer à toutes les réunions et consultations ouvertes.

Le terme « *ouvert* » renvoie à des réunions auxquelles toutes les Parties sont conviées à assister.

2. Transparence

La transparence se traduit par la participation des Parties et des observateurs à différents stades des consultations.

Par exemple, l'OSMOE34 a recommandé que les organisations observatrices soient autorisées à assister au moins à la première et à la dernière réunion des consultations informelles lorsqu'aucun groupe de contact n'a été établi pour un point particulier de l'ordre du jour.

Avant cette session, ces consultations informelles étaient ouvertes à toutes les Parties et États observateurs, mais fermées aux organisations observatrices.

Conformément à la décision 18/CP.4, la Conférence des Parties (CdP) a décidé que les représentants des organisations observatrices peuvent être invités à participer à tout groupe de contact ouvert, sauf si un tiers des Parties présentes s'y oppose ou si les coprésidents décident de le clore.

3. Inclusivité

Conformément à la politique d'inclusion énoncée à l'article 13.2 du Protocole de Kyoto (PK) et à l'article 16.2 de l'Accord de Paris (AP), ainsi qu'à l'approche inclusive adoptée par l'OSMOE34, les Parties à la Convention qui ne sont pas Parties au PK et/ou à l'AP peuvent participer, en qualité d'observateurs, aux réunions et consultations de CRP et de CRA, respectivement.

En tant qu'États observateurs, elles peuvent prendre la parole au cours de ces réunions et consultations, mais ne participent pas à la prise de décisions.

4. Représentation et égalité

Selon l'article 41 du projet de règlement intérieur, chaque Partie dispose d'une voix. Une exception s'applique aux organisations régionales d'intégration économique, qui peuvent exercer un nombre de voix égal à celui de leurs États membres qui sont également Parties, à condition que ces États membres n'exercent pas eux-mêmes leur droit de vote.

Ainsi, toutes les Parties participent sur un pied d'égalité au processus de la CCNUCC.

5. Équité procédurale

Le projet de règlement intérieur s'applique de manière équitable à tous les participants aux sessions des organes directeurs (CdP, CRP, CRA) et subsidiaires (OSMOE, OSCST), garantissant ainsi une égalité de traitement entre les Parties. Il est donc primordial que les personnes présidant et coprésidant de séance veillent à ce que ces principes soient respectés dans la pratique.

Ces principes ne s'appliquent pas uniquement aux personnes qui président, mais à l'ensemble des participants et participantes. En veillant à ce que chaque personne soit consciente des considérations procédurales, on contribue directement à assurer le respect durable des principes d'ouverture, de transparence, d'inclusivité et d'équité dans le cadre du processus de la CCNUCC.

II. Importance du cadre procédural dans le processus de la CCNUCC

Avant d'examiner quelques règles spécifiques, il est essentiel de rappeler pourquoi le **projet de règlement intérieur** occupe une place centrale dans le processus de la CCNUCC. Ce cadre procédural garantit que les négociations se déroulent de manière équitable, transparente et prévisible.

1. Rôle et portée des règles de procédure

Les règles de procédure ont pour objectif :

- D'assurer la bonne conduite des travaux et des délibérations ;
- De garantir l'égalité de traitement entre toutes les Parties ;
- De définir et protéger les droits et priviléges des Parties et des observateurs ;
- Et d'offrir prévisibilité et cohérence à l'ensemble du processus.

Les Parties et les personnes participant s'attendent légitimement à ce que ces règles soient appliquées et respectées par tous.

Ces règles établissent clairement les responsabilités des présidents et présidentes de séance, des Parties et du Secrétariat, ainsi que les dispositions relatives à la participation des observateurs. Elles garantissent notamment un traitement égal de toutes les Parties, assurant ainsi un déroulement ordonné, prévisible et équitable des délibérations.

2. Responsabilité de la personne qui préside et statut du projet de règlement intérieur

Il convient de rappeler qu'entre autres responsabilités, la personne présidant les organes directeurs (ou un Organe subsidiaire, le cas échéant) est chargée de veiller au respect du projet de règlement intérieur, conformément à **l'article 23** et de garantir l'observation de ces règles tout au long des sessions.

Il convient toutefois de rappeler que ces règles **n'ont pas encore été formellement adoptées**. C'est pourquoi on parle toujours du **projet** de règlement intérieur.

L'absence de consensus concerne principalement **l'article 42**, relatif aux modalités de vote. En revanche, **toutes les autres règles du projet** s'appliquent aux réunions du processus de la CCNUCC.

Ainsi, même en l'absence d'adoption formelle, le projet de règlement intérieur demeure fondamental pour assurer la rigueur et l'intégrité procédurale des négociations.

3. Pratiques établies dans le cadre du processus de la CCNUCC

Outre le projet de règlement intérieur, certaines **pratiques établies** jouent un rôle complémentaire pour assurer la fluidité et la cohérence du processus.

- Ordre des orateurs

Lors des **séances plénières d'ouverture et de clôture**, il est d'usage que le Président ou la Présidente donne la parole :

1. D'abord au G77 et à la Chine,
2. Puis aux autres groupes de négociation n'ayant pas de mandats qui se chevauchent (par ex. Union européenne, Groupe de l'Ombrelle, Groupe de l'Intégrité environnementale),
3. Enfin aux autres groupes (par ex. Groupe africain, AOSIS, PMD, AILAC, etc.).

- Groupes de contact et consultations informelles

Afin d'assurer le respect des principes fondamentaux d'inclusivité, d'ouverture et de transparence, pas plus de 6 groupes de négociation – dont un maximum de deux groupes de contact, contre six consultations informelles - peuvent se réunir en parallèle.

Puisque pas plus de deux groupes de contact peuvent se réunir en parallèle et que près de 50 groupes de négociation doivent être établis à chaque session, la majorité des groupes de négociation est organisée sous forme de consultations informelles. Ces consultations informelles sont aujourd'hui également ouvertes aux observateurs (voir FCCC/SBI/2011/7, paragraphe 167).

Il existe une perception selon laquelle un groupe de contact aurait plus d'importance qu'une consultation informelle. Cependant, il est important de souligner que le travail mené dans le cadre d'une consultation informelle peut, au même titre qu'un groupe de contact, aboutir à un texte convenu (document L) soumis à l'examen et à l'adoption de l'organe compétent.

L'organisation du travail au sein d'un organe relève de la prérogative de son Président ou sa Présidente, sauf lorsque la CdP en décide autrement dans l'une de ses décisions. C'est le cas, par exemple, pour le groupe de contact établi afin d'examiner le programme de travail sur la transition juste, ou encore pour le forum sur les mesures de riposte.

Dans la mesure du possible, il est souhaitable d'éviter ce type de décisions prescriptives, afin de laisser aux présidents la flexibilité nécessaire pour organiser les travaux de manière efficace et adaptée aux besoins du processus.

1. Étude de quelques règles

Le Quorum (Article 31)

Les réunions dans le cadre du processus de la CCNUCC ne peuvent se tenir qu'en présence d'un quorum. Il y a deux types de quorum :

- La présence **d'un tiers des Parties** à la Convention, au Protocole de Kyoto ou à l'Accord de Paris (selon le cas) est requise pour l'ouverture d'une réunion, et
- La présence **des deux tiers des Parties** à la Convention, au Protocole de Kyoto ou à l'Accord de Paris (selon le cas) est requise pour la prise de décision.

En l'absence de quorum après l'ouverture de la réunion le Président ou la Présidente de séance doit suspendre la réunion, qui ne pourra reprendre que lorsque le quorum est atteint.

2. Préparation de l'ordre du jour provisoire (Articles 9-13)

En règle générale (Article 9), le secrétariat établit, en accord avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session, en se basant sur les provisions de l'Article 10 qui détermine l'inclusion des différents points :

- Les points découlant des articles de la Convention [...]
- Les points que la CdP, lors d'une session précédente, a décidé d'inscrire à son ordre du jour (ce que l'on appelle communément les « mandats »)
- Les points visés à l'Article 16 (lorsque l'examen d'un point n'est pas terminé au cours d'une session est automatiquement inscrit à l'ordre du jour de la session suivante.)

L'inclusion de ces points n'est pas négociable, mais ne signifie pas que l'ordre du jour sera automatiquement adopté tel que présenté d'après l'Article 10. Ainsi, il arrive que des Parties ou groupes de Parties demandent l'inclusion de points supplémentaires à l'ordre du jour provisoire, ce qui n'est pas possible d'après les Articles 12 et 13 du règlement intérieur :

- Article 12 - Le secrétariat, avec l'accord du Président, inscrit sur un ordre du jour provisoire supplémentaire tout point proposé par une Partie qui lui a été communiqué après l'établissement de l'ordre du jour provisoire mais avant l'ouverture de la session,
- Article 13 - Lorsqu'elle adopte l'ordre du jour, la CdP peut décider d'ajouter, de supprimer ou de modifier des points, ou d'en ajourner l'examen. Seuls peuvent être ajoutés à l'ordre du jour les points que la CdP juge urgents et importants.

Depuis plusieurs années déjà, nombre de Parties et groupes de Parties ont usé de ces provisions pour demander l'inclusion de nouveaux points à l'ordre du jour, ce qui a représenté de nombreux défis pour une adoption sans heurts de l'ordre du jour. La CdP30 n'échappe pas à cette tendance avec plusieurs demandes de points supplémentaires.

3. La prise de décision

Il y a deux façons de prendre des décisions :

- Le vote à différentes majorités (simple, qualifiée, des 2/3, unanimité), ou
- La prise de décision par consensus

Comme noté précédemment, la règle relative aux modalités de vote (article 42 du règlement intérieur) ne s'appliquant pas, par défaut, le processus va appliquer la prise de décision par consensus

Le consensus diffère du vote à l'unanimité dans la mesure ou pour qu'il y ait consensus il ne doit y avoir aucune objection formelle. Cela ne signifie pas que chaque Partie doit approuver chacun des éléments de la décision. Une Partie peut toujours formuler des **réserves**, des **déclarations** ou des **interprétations/positions** – ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elle cherche à bloquer le consensus.

Lorsqu'une seule Partie bloque le consensus, le Président ou la Présidente ne peut pas procéder à l'adoption et doit tout mettre en œuvre pour parvenir au consensus. Parmi les mesures possibles, il ou elle peut inviter la Partie à lever son objection ou peut suspendre la réunion et proposer de reporter l'examen à une session ultérieure afin de poursuivre les consultations.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des séances de clôture, l'absence de consensus sur une décision doit être identifiée bien avant sa soumission pour adoption. C'est est le travail de la Présidence de s'en assurer lors de ce que l'on appelle communément le « End Game » des derniers jours voire dernières heures de négociation.

A.4. TOURNANTS CLÉS RÉCENTS

Les tournants récents des négociations sur les changements climatiques sont présentés ci-dessous.

Conférence / Lieu / Date	Tournants clés et décisions majeures
Belém / Brésil (CdP30, 2025)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de l'Accélérateur mondial de mise en œuvre et la « Mission Belém vers 1,5°C » pour intensifier la réalisation des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) et des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA). ▪ Adoption d'un ensemble de 59 indicateurs mondiaux pour le suivi des progrès vers l'Objectif Mondial d'Adaptation (GGA). ▪ Établissement du Mécanisme de Transition Juste (MTJ) dont l'objectif est de renforcer la coopération internationale, l'assistance technique et le partage des connaissances pour des transitions équitables et inclusives. ▪ Lancement de deux feuilles de route présidentielles volontaires pour la COP31 : l'une sur la transition juste et équitable vers l'abandon des combustibles fossiles, et l'autre sur l'arrêt et l'inversion de la déforestation. ▪ Lancement de la Facilité pour les forêts tropicales pour toujours (TFFF)³, un fonds d'investissement visant à récompenser la conservation des forêts, avec des engagements initiaux de 5,5 milliards de dollars.
Bakou / Azerbaïdjan (COP29, 2024)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation du Rulebook de l'Article 6, permettant le passage à la mise en œuvre. ▪ Avancées sur les NDCs pour renforcer l'ambition climatique. ▪ Discussions sur le MWP pour transformer le programme en plateforme d'action. ▪ Progrès sur le GGA et les indicateurs d'adaptation. ▪ Avancées sur le FRLD et le Réseau de Santiago. ▪ Confirmation de la nécessité de renforcer le financement climatique et la transition juste.
Dubaï / UAE (30 nov.-13 déc. 2023)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achèvement du premier Bilan mondial (GST). ▪ Appel à l'élimination des combustibles fossiles et mise à jour ambitieuse des CDN 2025. ▪ Lancement opérationnel du FRLD. ▪ Désignation de l'hôte du Réseau de Santiago. ▪ Adoption du cadre de GGA et lancement du programme sur indicateurs d'adaptation.
Glasgow / Écosse (31 oct.-12 nov.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du Pacte de Glasgow pour le climat. ▪ Finalisation des règles de l'Accord de Paris (Article 6, CTR).

³ De l'anglais *Tropical Forest Forever Facility*

2021)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmes de travail sur le GGA, pertes et préjudices, et atténuation. ▪ Lancement du Dialogue sur l'action climatique basée sur les océans.
Chili / Madrid (2-13 déc. 2019)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du Réseau de Santiago pour les pertes et préjudices. ▪ Adoption du Programme de travail quinquennal renforcé de Lima et plan d'action sur l'égalité de genre. ▪ Questions clés (Article 6, financement à long terme) non résolues.
Katowice / Pologne (2-14 déc. 2018)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du Paquet climat de Katowice, finalisation quasi-totale du PTAP. ▪ Décisions sur CDN, transparence, adaptation, suivi et finances. ▪ Article 6 reporté à 2019. ▪ Pas d'accord sur l'accueil du Rapport spécial du GIEC sur le 1,5 °C.
Fidji / Bonn (6-17 nov. 2017)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du Dialogue Talanoa. ▪ Adoption de l'Élan des Fidji pour la mise en œuvre. ▪ Orientation pour finaliser le Programme de travail de l'Accord de Paris (PTAP). ▪ Confirmation du Fonds d'adaptation au service de l'Accord.

A.5. PRÉSENTATION CLIMATE ANALYTICS

Climate Analytics (<https://climateanalytics.org/>) est un institut mondial à but non lucratif de science et de politique climatique engagé dans la promotion de l'action climatique conformément à l'Accord de Paris notamment la limitation du réchauffement de la planète à 1.5°C et le renforcement de la résilience des vulnérables en particulier les Pays moins avancés (PMA) et les Petits États insulaires en développement (PEID). Le travail de Climate Analytics habilite les pays, les communautés et les personnes en première ligne de la crise climatique.

Avec pour siège en Allemagne (Berlin), Climate Analytics possède des bureaux régionaux en Asie du Sud (Népal), en Afrique (Togo), en Amérique du Nord (New-York) dans les Caraïbes (Trinité-et-Tobago) et en l'Australie (Perth). Ces Bureaux travaille en réseau et interagissent sur les différentes missions de Climate Analytics.

Créée en 2008, la mission principale de l'organisation est de faire progresser les connaissances scientifiques et de fournir un soutien politique et analytique dans le domaine du changement climatique, en particulier sur l'adaptation, l'atténuation, la finance climatique, la planification (politiques et stratégies climatiques), la gouvernance climatique, la diplomatie climatique, les pertes et dommages et la justice climatique.

Au cours des 14 dernières années, l'institut a fourni des solutions de pointe aux défis politiques mondiaux et nationaux en matière de changement climatique en reliant efficacement les analyses scientifiques et politiques de plusieurs pays à travers le monde et a apporté un soutien dans l'élaboration et l'actualisation des CDN, dans les PNA et dans l'élaboration des stratégies de développement à faible émission de carbone (LT-LEDS).

L'équipe multidisciplinaire de Climate Analytics comprend plus de 130 experts – scientifiques, climatologues, juristes, Agroéconomiste, gestionnaire de l'environnement, spécialistes des politiques climatiques, spécialistes des relations internationales, économistes climatique, experts en financement climatique, ainsi que des analystes de politique sectorielle dotés d'une solide expérience dans le domaine du changement climatique.

Climate Analytics s'est imposé comme une interface entre la science, la politique et la pratique avec des réseaux internationaux et des partenaires régionaux exceptionnels. L'équipe utilise des modèles scientifiques approuvés et des outils et méthodes co-développés avec les experts du GIEC pour évaluer et synthétiser la science et les politiques climatiques dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation et des impacts climatiques. Climate Analytics a contribué à plusieurs rapports majeurs sur les questions du changement climatique et du développement durable, notamment les cinquième et sixième rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental

sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que les rapports sur les écarts d'adaptation et les émissions du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). L'institut dispose d'une large expérience dans le climat et les domaines y afférents. L'institut est un partenaire de mise en œuvre du NDC-Partnership.

Le bureau Afrique de Climate Analytics qui est le lead de cette mission, est basé à Lomé au Togo. Il apporte son expertise sur les questions de gouvernance et de diplomatie climatique, d'adaptation, d'atténuation, de mobilisation des financements climatiques, renforcement des capacités et d'appui à la mise en place des documents de planification à long terme sobre en carbone. Ses axes d'intervention sont organisés comme suit : (i) Soutien à la planification de l'action climatique au niveau national et local ; (ii) Soutien à la mobilisation des ressources financières climatiques ; (iii) Appui à la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation ; (iv) Appui scientifique, recherche et innovation.

Bâti sur le modèle général de l'institut, le Bureau Afrique est formé d'une équipe pluridisciplinaire avec des experts basés au Togo et dans plusieurs autres pays d'Afrique. Il travaille sur la traduction des engagements climatiques en des actions de mise en œuvre pour soutenir la construction de la résilience des pays et assurer des voies de développement sobre en carbone. Ainsi, le Bureau Afrique met en œuvre des projets/programmes de renforcement des capacités techniques et institutionnelles, de planification de l'action climatique à travers l'appui à l'élaboration et/ou la révision des CDN, des PNA et le développement des LT-LEDS, des plans de mise en œuvre ainsi que d'autres documents de planification et de mobilisation des ressources climatiques.

Climate Analytics Africa

Rue Lawson - Boè, Adjinomoto – Avenou / Lomé, Togo

s/c 08 BP: 81733

www.climateanalytics.org

@Climate Analytics Africa

togooffice@climateanalytics.org

Tél : +228 96 84 22 22 / 228 91 43 39 78

A.6. PRÉSENTATION DE L' IFDD

L'IFDD, la référence de la Francophonie en développement durable

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), est établi à Québec depuis plus de 35 ans. Sa mission est de faciliter la coopération au service de la transition écologique et du développement durable, dans les 90 États et gouvernements membres de la Francophonie.

L'Institut joue un rôle majeur pour appuyer la participation des pays francophones aux négociations universelles sur l'environnement et le développement durable, que ce soit pour les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat ou le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'IFDD travaille depuis des décennies à aider les États et gouvernements francophones à planifier, à mettre en œuvre et à suivre des actions transformatrices pour la planète et l'humanité.

Nous sommes tous en voie de développement durable

L'action de l'IFDD est prioritairement orientée vers les pays francophones en développement. Mais le développement durable concerne tout le monde, y inclus les pays les plus avancés. Il appelle à un changement de paradigme, de modes de pensée et de consommation, de modèles économiques et de production. Avec les défis de plus en plus pressants, l'époque des petits pas est dorénavant révolue : il faut maintenant passer à l'échelle et accélérer la transition écologique et le développement durable. L'ampleur des actions à réaliser individuellement et collectivement en matière de climat, d'environnement et globalement de développement durable, est donc inédite.

<https://www.ifdd.francophonie.org/>

A.7. PRÉSENTATION DE L’OIF

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

L’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d’une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 90 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 340 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l’OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l’Homme ; l’éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l’ensemble de ses actions, l’OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu’à l’accès aux technologies de l’information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l’action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

<https://www.francophonie.org/>

BIBLIOGRAPHIE

- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). (2025). Global Climate Action Agenda at CdP 30: Outcomes Report (Version préliminaire non éditée). https://unfccc.int/sites/default/files/resource/COP30%20Action%20Agenda_Final%20Report_1.docx.pdf
- COP30 Brasil. (2025, 23 novembre). COP30: landmark outcomes emerge from negotiations despite unprecedented geopolitical tensions. CdP30 Brasil. <https://cop30.br/en/news-about-cop30/cop30-landmark-outcomes-emerge-from-negotiations-despite-unprecedented-geopolitical-tensions>
- Gouvernement du Canada. (2025, 24 novembre). COP30 Summary of outcomes. Canada.ca. <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/canada-international-action/un-climate-change-conference/cop30-summit/summary-outcomes.html>
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). (2025). Résumé des décideurs : Guide des négociations CdP30. <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/resume-des-decideurs-guide-des-negociations-cdp30/>
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). (2025). Guide des négociations CDP30. <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/guide-des-negociations-cdp30/>
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). (2025). Note technique sur les résultats des négociations climat à l'issue de la 62e session des Organes subsidiaires de la CCNUCC (OSMOE 62/OSCST 62). <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/note-technique-sur-les-resultats-des-negociations-climat-a-l-issue-de-la-62e-session-des-organes-subsidiaires-de-la-ccnucc-osmoe62-oscst62/>
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). (2024). Note de décryptage du bilan de la 29e Conférence des Parties sur le climat (CdP29). <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/note-de-decryptage-du-bilan-de-la-29e-conference-des-parties-sur-le-climat-cdp29/>
- Institut international du développement durable (IISD). (2025). Résumé de la Conférence de Belém sur les changements climatiques 2025 : 10-22 novembre 2025 (Bulletin des Négociations de la Terre, Vol. 12 No. 888). <https://enb.iisd.org/sites/default/files/2025-11/enb12888f.pdf>
- Tuddenham, M. (2025, 24 novembre). Journal de la COP-30 | Clôture de la conférence. Citepa. <https://www.citepa.org/journal-de-la-cop-30-jour-12-bis-22-novembre/>
- Waskow, D., Garcia, M., Srouji, J., Swaby, G., Larsen, G., Cogswell, N., Alayza, N., Oliveira, M., Robinson, M., Barber, C., Sandrini, M., & Silverwood-Cope, K. (2025, 25 novembre). Beyond the Headlines: COP30's Outcomes and Disappointments. World Resources Institute. <https://www.wri.org/insights/cop30-outcomes-next-steps>



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

www.ifdd.francophonie.org

www.francophonie.org